



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 08/03/2024

AGRICULTURE Situation de deux sites d'exploitation agricole à Trédion et Malansac

Dans une vidéo transmise aux médias dont les services de l'Etat ont pu prendre connaissance, l'association L214 dénonce les conditions d'élevage de porcs dans deux sites d'exploitation morbihannais.

Cette exploitation a déjà fait l'objet, depuis le mois de mai 2023, de plusieurs inspections par les services de l'Etat spécialisés. En effet, alertés sur la situation de ces élevages, les services ont diligenté des inspections dont la dernière a eu lieu au mois de novembre 2023.

Les rapports d'inspection des installations classées sont publics et peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/> ainsi que, pour les arrêtés de mise en demeure, sur le site des services de l'Etat du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/>.

Les irrégularités alors constatées ne justifiaient pas de mesures de fermeture administrative mais des **misés en demeure, au titre du respect des normes applicables en matière de protection animale, de la pharmacie vétérinaire, de la biosécurité et de l'environnement, notifiées à l'exploitant.**

Afin de vérifier la correction des irrégularités constatées, et indépendamment de la diffusion de la vidéo par L214, **une nouvelle visite des sites de Malansac et de Trédion était programmée.**

Elle a été menée ce jeudi 7 mars 2024 pour vérifier le respect de ces mises en demeure et contrôler deux thématiques : la protection animale d'une part, et la protection de l'environnement de l'autre.

Le bilan des inspections menées le 7 mars par les agents de la direction départementale de la Protection des Populations fait état de **nombreux manquements dans les deux domaines qui démontrent que les prescriptions prévues par les mises en demeure prononcées fin 2023 n'ont pas été respectées.**

Compte tenu de ces éléments, le préfet a décidé, dans l'exercice de ses pouvoirs administratifs, de suspendre, dès ce 8 mars 2024, l'activité de ces deux élevages qui relèvent d'un seul et même exploitant. Cette décision est sans préjudice de l'enquête en cours conduite sous l'autorité du procureur de la République.

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex